Re_fashion

Changeons notre mo(n)de, durablement.

Le 27 octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reprise sans frais des textiles et chaussures usagés : un dispositif opérationnel qui monte en puissance pour soutenir les acteurs de l'ESS et du réemploi

- **Un dispositif pleinement opérationnel sur l'ensemble du territoire :** depuis le 1er janvier 2026, la reprise sans frais permet aux acteurs éligibles de l'ESS de bénéficier d'une solution d'enlèvement, de transport et de traitement de textiles qu'ils ne peuvent pas traiter.
- **Des résultats concrets : Plus de 6500 tonnes** de textiles ont déjà été collectées en 2026 à date dans le cadre du dispositif contre 820 tonnes en 2024-2025, témoignant d'une montée en puissance pour répondre aux besoins des acteurs de la collecte et du réemploi. Près de **3426 demandes d'enlèvements** ont ainsi été prise en charge depuis la mise en place du dispositif.
- **96 % des demandes conformes ont été prises en charge par Refashion**, tandis que 4 % sont en cours de traitement, avec un suivi particulier pour ces 39 sites (sur les 1185 inscrits au dispositif).
- **Les modalités d'accès :** Les structures éligibles doivent être conventionnées avec Refashion et justifier d'un refus de prise en charge de leur gisement par un opérateur de tri.
- Refashion **prend ainsi en charge les coûts d'enlèvement et de traitement** des textiles concernés.

Un dispositif conçu pour apporter une solution concrète aux acteurs de terrain

Les difficultés rencontrées par les acteurs de la collecte et du réemploi des textiles usagés fragilisent l'équilibre de la filière et peuvent entraîner l'accumulation de stocks dans leurs locaux, notamment au sein des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). Dans ce contexte, Refashion a déployé la **reprise sans frais**, un dispositif opérationnel financé par l'éco-organisme pour apporter une solution aux acteurs confrontés à des **difficultés d'enlèvement et de traitement de leurs gisements** qu'ils ne peuvent pas valoriser.

Lancé progressivement à partir de novembre 2024 et pleinement opérationnel depuis le 1er janvier 2026, ce dispositif vise à prévenir les ruptures de collecte et à assurer la continuité de l'orientation des textiles et chaussures usagés vers les filières habituelles de réemploi, de recyclage ou de valorisation énergétique.

La reprise sans frais permet ainsi à Refashion de prendre en charge l'organisation et les coûts liés à l'enlèvement et au traitement des gisements concernés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité.

Pour en bénéficier, les structures doivent notamment être conventionnées avec Refashion et justifier qu'un opérateur de tri conventionné a refusé de prendre en charge leur gisement, y compris à titre gratuit. Une fois leur accès au dispositif validé, elles peuvent déposer leurs demandes d'enlèvement via la plateforme POP. Refashion organise ensuite la chaîne logistique, en mobilisant un transporteur et un prestataire de tri en mesure de réceptionner les textiles et chaussures concernés. La mise en œuvre du dispositif s'appuie également sur les retours des acteurs de terrain, afin de prendre en compte les réalités opérationnelles et d'améliorer progressivement les modalités de reprise.

L'objectif : apporter une solution concrète aux structures confrontées à l'absence de débouchés, pour lesquelles ces gisements peuvent représenter une charge importante, tout en maintenant les textiles et chaussures dans les circuits de traitement adaptés.

Une montée en puissance qui se traduit dans les chiffres

La reprise sans frais répond à des besoins croissants sur le terrain. Depuis sa mise en place, le dispositif a enregistré une augmentation significative des demandes et des volumes pris en charge en quelques mois seulement.

À ce jour, **82 % des demandes d'enlèvement sont conformes et ont pu être traitées**. Parmi elles, **96 % ont été prises en charge par Refashion**, tandis que 4 % sont en cours de traitement.

Au total, depuis sa mise en place :

- **1185 sites d'associations** ont aujourd'hui la possibilité de faire des demandes de Reprise Sans Frais.
- **Environ 3500 demandes d'enlèvements** ont été prise en charge depuis la mise en place du dispositif, dont **3043 en 2026**, ce qui représente au total **près de 7400 tonnes collectées**, avec **plus de 6500 tonnes en 2026 à date** et **820 tonnes en 2024-2025**.

Ces résultats confirment l'utilité de la reprise sans frais et la réalité des besoins auxquels elle répond, comme le montre l'augmentation continue du nombre de demandes et des volumes pris en charge. Des problématiques opérationnelles subsistent sur le terrain qui peuvent impacter les délais : stocks non conformes ou mélangés à d'autres déchets, volumes importants ou mal estimés par les structures nécessitant dès lors plusieurs enlèvements successifs, contraintes d'accès ou d'ouverture des sites et informations incomplètes dans les demandes reçues. Ces difficultés peuvent entraîner des échanges supplémentaires, une requalification du gisement ou un redimensionnement des transports.

Un premier recueil de remontés a été déjà initié avec les têtes de réseau ESS pour identifier les quelques points de blocages persistants et travailler à leur résolution rapide. Refashion est mobilisé pour les résoudre et lancera prochainement en complément une enquête auprès des acteurs du terrain afin de continuer à optimiser le dispositif dans les prochains mois.

D’autres leviers pour assurer la continuité de la collecte

Au-delà de la reprise sans frais, d’autres leviers opérationnels existent pour accompagner la collecte et le traitement des textiles et chaussures usagés. Le **pourvoi à la collecte et au traitement** est un dispositif complémentaire qui consiste à étendre le réseau de collecte en installant gratuitement des bornes Refashion dans les magasins, des collectivités locales ou encore des entreprises notamment dans les territoires où les objectifs de collecte ne sont pas atteints ou lorsque les dispositifs existants ne suffisent pas. **La clause de sauvegarde,** actuellement expérimentée dans le Finistère, permet à Refashion d’activer une solution alternative lorsqu’un dispositif existant ne peut plus assurer la collecte ou le traitement. Cette solution peut notamment prendre la forme de l’ajout de points de collecte ou de la mise en place d’une organisation logistique adaptée, afin d’éviter une rupture de service.

À travers ces différents leviers, Refashion poursuit un même objectif : assurer la continuité de la filière en apportant des réponses opérationnelles aux difficultés rencontrées sur le terrain, dans l’attente de la sortie et mise en œuvre du nouveau cahier des charges. Le futur cahier des charges doit permettre à Refashion de monter en puissance pour collecter là où les objectifs ne sont pas atteints et/ou la collecte est défaillante pour atteindre les objectifs de la filière, en complément des acteurs historiques.

A propos de Refashion :

Refashion est l'éco-organisme de la Filière Textile d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC). Entreprise privée à but non lucratif, agréée par les ministères de l'Écologie et de l'Économie, Refashion est financé par les marques, distributeurs et fabricants — les metteurs en marché — au travers d'éco-contributions. Ces financements encadrés, dédiés exclusivement à la prévention et à la gestion des déchets textiles et chaussures, servent une mission d'intérêt général : réduire les impacts environnementaux des TLC tout au long de leur cycle de vie. Pour en savoir plus : www.refashion.fr

Contact presse :
LA VILLA Maison de Communication
Esther Lemblé – 06 23 49 63 61 – elemble@lavillagroupe.com